



**IDE de bloc opératoire**

**devenez IBODE**

**grâce à la VAE en ligne**

Le décret du 27 janvier 2015 a institué 3 catégories d'actes relevant exclusivement de la compétence de l'IBODE. A titre transitoire et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019, certains de ces actes peuvent encore être réalisés par des infirmier(ère)s de bloc opératoire. **Toutefois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'intégralité des actes exclusifs fixés par le décret du 27 janvier 2015 sera réservée aux IBODE.**

Si vous avez exercé en qualité d'infirmier(ère) de bloc opératoire depuis plusieurs années, vous pouvez obtenir votre diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et bénéficier d'un accompagnement via la plateforme e.VAE Actalians.

## e.VAE by Actalians

Plateforme d'accompagnement en ligne, e.VAE **vous guide dans votre démarche de certification, étape par étape.**

Grâce à la plateforme, vous **bénéficiez d'un accompagnement individuel à distance** en continu pour rédiger votre dossier de preuves et préparer votre passage devant le jury VAE.

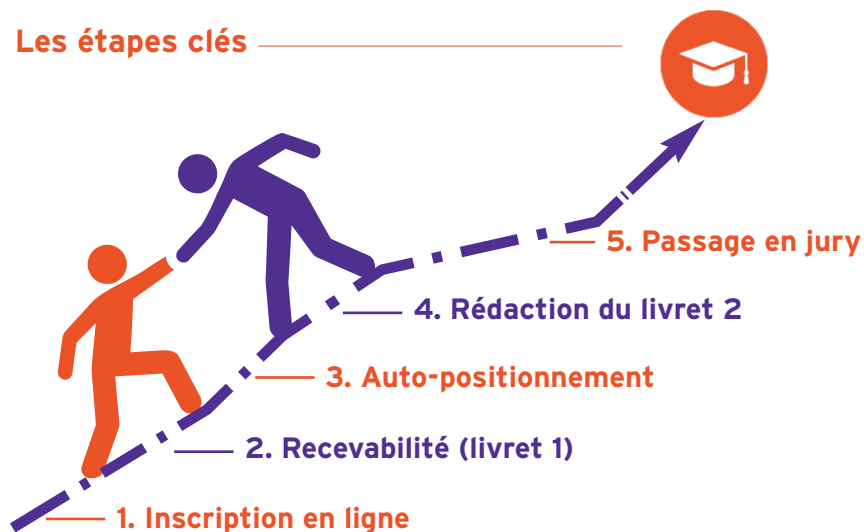
### La preuve en chiffres

- **15 ans** d'existence
- **14** certifications accessibles, du niveau bac à master 2
- **Plus de 1 000** personnes inscrites chaque année
- **99%** des candidats sont allés au bout de la démarche
- **65%** ont obtenu une validation totale

## Vos avantages

- ✓ Une plateforme accessible 24h/24 sur PC, tablette, smartphone.
- ✓ Un dossier constitué dans un délai de 6 à 9 mois.
- ✓ Un accompagnement individualisé par un expert de la VAE tout au long de la démarche.
- ✓ Un autodiagnostic pour mesurer les écarts entre votre expérience professionnelle et le référentiel du diplôme d'IBODE.
- ✓ Une formation en ligne pour préparer votre passage en jury.
- ✓ Un financement assuré par Actalians si votre établissement est adhérent.

### + Les étapes clés



► Vous souhaitez valider votre expérience, choisissez

